République Française
Département de l'Ardèche
Commune de Pranles
07000 Pranles

Tél : 04 75 64 41 24

Courriel : mairie@pranles.fr
Site internet : www.pranles.fr

PROCE VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Sur convocation du maire Matthias CLAIR, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 5 juin 2026, en salle du conseil à 19h00. Cette date a été imposée par la préfecture de l'Ardèche.

Présents : Messieurs CLAIR Matthias, DEUZE Laurent, FIAT Patrick, VIALLE Denis, VOLLE Rémi, Mesdames CHAREYRE Philomène, CLAIR Cécile, DUVILERS Karine, REYNOUARD Alison,.

Excusés : Monsieur FRANC Denis et Mme VALLON Laure

Secrétaire de séance : Philomène CHAREYRE

ORDRE DU JOUR

1. **Délibération portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.**
 A. Election du délégué titulaire
 B. Election des délégués suppléants

COMPTE - RENDU

1. **Délibération portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.**
 A. Election du délégué titulaire
 B. Election des délégués suppléants

M. le Maire, également président du bureau de vote rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de 1 délégué en vue des élections sénatoriales de septembre 2026 et de ses 3 suppléants (nombre défini par la taille de notre commune et chiffres communiqués par la Préfecture de l'Ardèche). Ce vote se fera à bulletins secrets.

Après enregistrement de la candidature pour le poste de délégué titulaire, il est procédé au vote.
Après dépouillement, le résultat est le suivant pour le poste de délégué : Matthias CLAIR élu à l'unanimité

Après enregistrement de 3 candidatures pour les 3 postes de délégués suppléants, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Denis VIALLE, Cécile CLAIR et Laure VALLON élus à l'unanimité. A noter qu'en cas d'égalité des suffrages, les candidats sont classés du plus âgé au plus jeune (art. L. 288 du code électoral), ce qui explique l'ordre dans lequel ils sont mentionnés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 19h15.

La secrétaire de séance — Le Maire

MAIRIE DE PRANLES ARDÈCHE

Philomène CHAREYRE — Matthias CLAIR